



LUMIERE TURQUOISE

numéro 81 / Mars 2019

Sommaire

LE ZOOM ECONOMIQUE	2
La situation économique et financière de la Turquie.....	2
Bilan des échanges commerciaux franco-turcs en 2018	4
Les fusions-acquisitions en 2018 en Turquie..	5
La nouvelle impulsion donnée au fonds souverain turc.....	6
La contrefaçon en Turquie	7
ENJEUX REGIONAUX.....	8
Troisième dialogue économique de haut niveau Union européenne-Turquie.....	8
STRATEGIES SECTORIELLES.....	10
Le secteur de l'élevage en Azerbaïdjan	10
Le panorama actuel du secteur électrique en Turquie.....	12
Le secteur de l'assurance en Turquie	14
A L'AGENDA	16
ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI	17
CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE	18
CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN	19

EDITORIAL

La campagne des élections municipales du 31 mars s'est transformée en un scrutin de plébiscite sur la personne du Président et sa politique. Les succès électoraux de M. Erdoğan et de son parti, l'AKP, reposaient depuis 2002 en grande partie sur la croissance de l'économie turque. Les résultats des élections municipales du 31 mars adressent un avertissement au Président Erdoğan, qui dirige dorénavant un pays en récession (p.2). Si au niveau national l'alliance au pouvoir demeure majoritaire (51,6% des votes), six des sept plus grandes villes du pays, dont Ankara et peut-être Istanbul (contestation en cours), pourraient être dirigées par l'opposition.

Sur le plan politique, le Président sort affaibli de ce scrutin, et un remaniement ministériel pourrait avoir lieu dans les prochains jours pour donner l'impression qu'une nouvelle impulsion est donnée à la politique du gouvernement.

Sur le plan économique, la hausse des incertitudes politiques et le resserrement monétaire inattendue par la Banque centrale avaient généré un « pic de stress » en amont des élections (extrême volatilité de la livre turque, chute marquée de la Bourse d'Istanbul). Dans ce contexte, le Ministre des Finances, Berat Albayrak, annoncera mi-avril un ensemble de mesures qui viendront compléter la feuille de route du Nouveau Programme Economique. Elles devraient viser en particulier à faciliter les conditions de financement de l'économie réelle par le système bancaire et intégrer de nouvelles initiatives devant contribuer à soutenir l'activité. Ainsi, une grande réforme fiscale avec un objectif principal d'élargir la base de contribuables (« pas de nouvelle taxe mais davantage de contributeurs ») et de lutter contre l'économie grise est en cours de préparation. Des améliorations seront également apportées à l'architecture fiscale turque pour renforcer la réactivité de l'Administration, comme par exemple en permettant d'accélérer les remboursements (TVA export...) afin de faciliter le financement de l'économie réelle. Alors que l'on constate une détérioration progressive des comptes publics, les autorités affirment que l'objectif d'un déficit public de 1,8% en fin d'année sera respecté. Des négociations sont en cours avec un ensemble de ministères pour décaler dans le temps certains projets d'investissement. En revanche, certaines mesures temporaires de réduction de la taxation de certains produits de consommation mises en place pour soutenir la demande pourraient être prolongées en fonction de l'évaluation de leur impact.

Sur le plan local se pose la question de la future gouvernance dans la mesure où les nouveaux maires CHP (parti d'opposition) auront à composer avec un conseil municipal majoritairement AKP. Qui plus est, les Secrétaires Généraux des grandes municipalités continueront d'être nommés par le Ministre de l'Urbanisme et de l'Environnement. Des situations de blocage pourraient bien apparaître dans ce contexte de cohabitation mais les principaux projets adoptés (métro d'Istanbul...) ne devraient pas être remis en cause. Par ailleurs, une réorientation des budgets vers les districts et municipalités demeurés fidèles au Président apparaît probable.

Dans le contexte politique et économique incertain (rappelons aussi que la Turquie demeure également exposée à de potentielles nouvelles sanctions américaines concernant la livraison des premières batteries S-400 achetées à la Russie, prévue pour cet été), le déficit commercial bilatéral de la France avec la Turquie (p.4) a atteint un record en 2018 (2 Mds EUR). Plusieurs raisons expliquent cette dégradation: (1) la contraction de la demande locale dans les derniers mois de 2018, en lien avec la crise économique que traverse le pays, (2) la chute de la livre turque qui a amélioré la compétitivité prix des produits turcs sur le marché français, (3) les effets de la stratégie de localisation de la production menée par la Turquie depuis quelques années qui commencent à se faire sentir (automobile, secteur pharmaceutique notamment), (4) une baisse, provisoire, des expéditions dans le cadre de grands contrats (notamment aéronautiques). Une amélioration de la situation ne devrait intervenir qu'en 2020.

Daniel GALLISSAIRES,
Chef du Service économique régional d'Ankara



LE ZOOM ECONOMIQUE

La situation économique et financière de la Turquie

L'économie turque est entrée en récession pour la première fois depuis la crise mondiale de 2008

Après une croissance vigoureuse en 2017 (+7,4%), la progression du PIB a ralenti durant toute l'année 2018. Les deux derniers trimestres de l'année 2018 ont enregistré une diminution du PIB de respectivement -1,6% et -2,4%. Dans ce contexte, la croissance du PIB annuel a atteint 2,6% alors que le ministre des finances Albayrak anticipait une progression du PIB de 3,8% pour l'année 2018, lors de la présentation du Nouveau Plan Economique 2019-2021 à la fin du mois de septembre 2018. La deuxième contraction successive du PIB trimestriel marque ainsi l'entrée de la Turquie en récession, pour la première fois depuis la crise mondiale de 2008. Cette récession reflète avant tout l'essoufflement du modèle de développement économique turc, fondé sur l'accès aisé au crédit permettant le développement rapide de la consommation et de l'investissement dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, alimenté par une politique monétaire accommodante.

La contraction de l'économie est liée principalement à la diminution de la consommation des ménages et à la baisse des investissements (respectivement, -8,9% et -12,9% par rapport au 4^{ème} trimestre 2017). Parmi les principaux secteurs économiques contribuant à la formation du PIB, la construction et l'industrie affichent les replis les plus marqués : -8,7% et -6,4% par rapport au quatrième trimestre 2017.

La récession est également alimentée par la contraction de l'offre de crédits, les banques, anticipant une dégradation de la qualité de leurs actifs, étant engagés dans un processus de diminution de leur effet de levier (*deleveraging*) depuis la fin de l'été 2018 : la dépréciation accélérée de la monnaie locale au cours de l'été a non seulement réduit les capacités d'emprunts des entreprises dont les revenus sont en livres turque alors qu'elles sont majoritairement endettées en devises, mais aussi parce que la réponse musclée des autorités monétaires a renchéri considérablement le coût du crédit, lequel dépassait 30% en moyenne au cours du quatrième trimestre 2018, réduisant significativement la rentabilité des financements

octroyés et, partant la distribution des prêts bancaires. Ainsi, au cours du dernier trimestre de l'année 2018, la contraction du portefeuille de crédits a été la plus intense depuis la crise économique mondiale de la fin des années 2000.

Enfin, avec la contraction de l'économie, le chômage progresse rapidement. A la fin de l'année 2018, le taux de chômage atteint 12,7%, soit le taux le plus élevé depuis l'année 2009.

L'activité économique devrait de nouveau enregistrer une diminution durant le premier trimestre de l'année 2019, le consensus des économistes sondés par Bloomberg anticipant une contraction du PIB de 3% et de 2,2% pour le mois de janvier et février 2019 respectivement. Cette contraction de l'activité économique devrait se poursuivre également durant le second trimestre de l'année 2019 au moins. Cela étant, certaines enquêtes de tendance et indicateurs avancés montrent une décélération du rythme de contraction de l'activité : le niveau des indices de confiance des consommateurs, du secteur de la vente de détail, des services et du secteur de la construction, de l'indice PMI, de l'indice de production industrielle, du taux d'occupation des capacités de production et de la distribution des crédits bancaires semblent avoir atteint leur étiage à la fin de l'année 2018 ou durant les premières semaines de l'année 2019. Ainsi, les indices de confiance des consommateurs et du secteur des services se sont redressés au mois de mars (respectivement 59,4 et 81,6 en mars 2019 contre 58,2 et 78,3 au mois de janvier 2019). Dans le même ordre d'idées, le taux d'utilisation des capacités de production est passé de 73,7% au mois de novembre 2018 à 74,7% à la fin du mois de mars 2019 et l'indice PMI (qui mesure de l'activité) a progressé de 44,2 au mois de décembre à 46,4 au mois de février 2019. Enfin, l'activité de crédits, laquelle avait diminué depuis le mois de novembre 2018, accélère de nouveau par rapport à l'an passé et les conditions financières deviennent moins contraignantes : en moyenne le taux des crédits est inférieur à 23% à la fin du mois de mars 2019 ; il était supérieur à 36% durant une partie de l'automne 2018.

In fine, si la prévision de croissance de 2,3% du gouvernement semble devoir être écartée pour 2019, une croissance nulle ou légèrement négative paraît être une hypothèse crédible si le redressement des indicateurs est confirmé dans les semaines à venir. Par ailleurs, le gouvernement devrait publier durant le mois

d'avril 2019 une actualisation de son programme économique 2019-2021 et annoncer des mesures visant à stimuler l'activité et résoudre les problèmes structurels de l'économie turque.

La récession économique a un impact positif sur les comptes courants mais négatif sur les comptes publics

S'agissant en premier lieu des comptes courants, la contraction de la demande interne dans le sillage du ralentissement économique et de la progression du chômage d'une part et, d'autre part, la dépréciation de la livre turque ont permis d'améliorer significativement le solde de la balance commerciale. Les importations ont diminué de près de 26% et les exportations ont progressé de 5,3% au mois de janvier 2019 par rapport au mois de janvier 2018 et le taux de couverture des importations par les exportations atteint 86,2% contre seulement 58,9% un an plus tôt. Dans le même ordre d'idées, les comptes courants ont enregistré un excédent entre les mois d'août et de novembre 2018, ce qui ne s'était pas produit depuis le mois de septembre 2015. L'atonie de la demande interne et la progression rapide de l'activité touristique, grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire du pays devrait soutenir cette tendance durant les années à venir. Sur 12 mois cumulés, le déficit des comptes courants est passé de 58,2 Mds USD au mois de mai 2018 à 21,4 Mds USD au mois de janvier 2019. Le déficit des comptes courants est ainsi passé de 5,6% du PIB en 2017 à 3,5% du PIB en 2018 et pourrait atteindre 2% du PIB en 2019.

Concernant, en second lieu, les comptes publics, le déficit et la dette publique devraient progresser rapidement. D'une part, parce que la contraction de l'activité économique ralentit le rythme des rentrées fiscales tandis que les dépenses progressent (en particulier les dépenses liées au service du remboursement de la dette). Le déficit budgétaire cumulé sur douze mois atteint d'ores et déjà 84 Mds TRY au mois de février 2019 alors que l'objectif du gouvernement était de 80 Mds TRY pour l'année 2019. D'autre part, parce que le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures budgétaires, en particulier via la reconduction de mesures décidées durant l'automne 2018 pour lutter contre les pressions inflationnistes : baisse des taxes sur les produits à la consommation, baisse du prix du gaz et de l'électricité, création de points de vente proposant des biens alimentaires à bas prix, etc. La prolongation de ces mesures, annoncées pour certaines d'entre elles jusqu'à la fin de l'année

2019 aura un impact négatif sur les comptes publics : le déficit public devrait atteindre 2,2% en 2019 contre 1,5% en moyenne entre 2011 et 2017. Dans ce contexte, la dette publique, en diminution structurelle depuis le milieu des années 2000, pourrait de nouveau progresser en 2019 : à la fin de l'année 2018, elle atteint 28,8 % du PIB.

La dérive des prix devrait ralentir nettement à partir du second semestre 2019

D'abord, parce que la lutte contre l'inflation est devenue un objectif prioritaire des autorités publiques. Contrastant avec les politiques économiques hétérodoxes mises en œuvre jusqu'à la crise de change de l'été 2018 et l'accélération de l'inflation, la Banque centrale a adopté une politique monétaire très restrictive à partir du mois de septembre 2018 en portant son principal taux directeur à 24%, en augmentation de 625 ppb. Parallèlement, le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à ralentir la dérive des prix, conformément aux engagements pris lors de la présentation du Nouveau Programme Economique 2019-2021 à la fin du mois de septembre 2018. La mise en œuvre parallèlement d'une politique monétaire restrictive et de mesures gouvernementales a permis de ralentir le rythme de l'inflation au-delà même des objectifs du gouvernement. Alors que la progression en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (CPI) culminait à 25,2% au mois d'octobre 2018, elle n'était plus que de 20,3% deux mois plus tard (l'objectif du gouvernement était une inflation annuelle de 20,8%) et s'élevait à 19,7% à la fin du mois de février 2019.

Ensuite, parce qu'à très court terme, au moins durant le second trimestre de l'année 2019, le rythme de l'inflation devrait se stabiliser à un rythme proche de 20% annuellement, retardant la mise en œuvre d'une politique monétaire plus accommodante. En effet, le potentiel des facteurs qui avaient permis le ralentissement significatif de l'inflation durant le dernier trimestre de l'année 2018 paraît désormais épuisé : potentiel d'appréciation de la monnaie locale est quasi inexistant ; réorientation à la hausse des prix du pétrole ; caractère temporaire des mesures de lutte contre l'inflation ; progression probable de la demande interne au second semestre.

Enfin, parce que grâce à un effet de base favorable, le rythme de l'inflation ralentira très significativement à partir du début du second semestre 2019 et devrait être inférieur à 16% à la fin de l'année. Dans ces conditions, bien que la Banque centrale ait momentanément durci les conditions de refinancement des banques en abandonnant les opérations de repo à une semaine au taux de 24% et forcer ainsi les banques à se refinancer au taux pénalisant de la facilité de prêt marginal (25,5%) suite à la dépréciation de la livre turque le vendredi 22 mars, un assouplissement de la politique monétaire est attendue durant la seconde partie de l'année 2019. En effet, d'une part le taux d'intérêt réel s'élève désormais à 4,3% à la fin du mois de février 2019, un taux historiquement élevé, et pourrait dépasser le seuil des 10% dès la fin du premier semestre 2019. Dans le même ordre d'idées, la courbe des taux est significativement inversée depuis plus de deux ans : la pente 2Y-10Y s'élève à environ 300 pbb. Ces deux indicateurs reflètent des anticipations de baisses des taux, lesquelles pourraient atteindre entre 400 et 600 pbb, par les acteurs de marché.

Bilan des échanges commerciaux franco-turcs en 2018

En 2018, le commerce bilatéral entre la France et la Turquie s'est établi à 14 Mds EUR, se contractant de 1,3% en glissement annuel. Les exportations françaises reculent de 10,6% (à 6 Mds EUR), tandis que les importations progressent de 7% (à 8 Mds EUR). Il en résulte une forte dégradation de notre déficit commercial bilatéral, qui s'accroît de 797 M EUR en 2017 à 2 Mds EUR en 2018 (+155%). Les échanges continuent d'être portés principalement par les matériels de transport. L'important recul de nos exportations et le creusement du déficit bilatéral en découlant sont directement imputables aux turbulences macroéconomiques en Turquie dans les derniers mois de 2018 : les mois de septembre, octobre, novembre et décembre ont ainsi vu nos exportations se contracter respectivement de 26,4%, 28,9%, 34,5% et 46,2% en glissement annuel.

Le déficit commercial bilatéral se creuse largement en 2018

12ème débouché mondial de la France jusqu'au S1 2018, la Turquie est désormais notre 14ème client,

6ème hors UE et Suisse, derrière les Etats-Unis, la Chine, Singapour, le Japon et Hong Kong. Elle a absorbé 1,24% de nos exportations, contre 1,6% en 2016 et 1,45% en 2017. Comme en 2017, la Turquie a été notre 13ème fournisseur mondial, 5ème hors UE et Suisse, derrière la Chine, les États-Unis, le Japon et la Russie. La part de la Turquie dans nos importations est en hausse : elle a ainsi été à l'origine de 1,43% de nos importations, contre 1,38% sur l'année 2017.

Selon les données des Douanes françaises, en 2018, le commerce bilatéral total des biens entre la France et la Turquie s'est élevé à 14 Mds EUR. Les échanges globaux voient leur progression entravée et se contractent de 1,3% en glissement annuel (-191 M EUR) : les exportations françaises à destination de la Turquie ont reculé de 10,6% (-712 M EUR) et ont représenté 6 Mds EUR. Les importations françaises en provenance de Turquie sont, quant à elles, en hausse de 7% (+522 M EUR) et ont atteint 8 Mds EUR. La France affiche donc un déficit commercial de 2 Mds EUR en 2018, en progression de 155% par rapport à 2017 (il représentait alors 797 M EUR).

Les relations commerciales bilatérales demeurent dominées par l'aéronautique et l'automobile

Les principaux postes d'exportations françaises, qui avaient enregistré une progression nette au S1 2018, sont en recul sur l'année : le poste « aéronautique » a reculé de 14,1% (à 642 M EUR), tandis que les postes « accessoires pour véhicules automobiles » et « produits sidérurgiques » se sont respectivement contractés de 9,3% (à 453 M EUR) et 17,8% (à 376 M EUR). Le dynamisme des exportations automobiles, observé en 2017 et au S1 2018 et notamment imputable à l'important renouvellement de gamme proposé par les constructeurs français, n'est plus de mise : le poste « véhicules automobiles », encore deuxième poste d'exportation au S1 2018, recule de 33,7% (à 371 M EUR) et devient notre quatrième poste. A l'inverse, les exportations de « déchets non dangereux » (+19,9%, à 184 M EUR) et « autres produits chimiques organiques de base » (+16,9%, à 154 M EUR) sont en progression. La hausse des exportations des « produits du raffinage du pétrole » et d'« autres matériels électriques » est également à noter : elles croissent respectivement de 90% (à 88 M EUR) et de 107% (à 84 M EUR).

Les importations en provenance de Turquie ont augmenté en 2018, en ligne avec la progression

observée au S1 2018: les importations de « véhicules automobiles » ont augmenté de 7,7% (à 2,7 Mds EUR), tandis que les « accessoires pour véhicules automobiles » et les « vêtements de dessus » croissent respectivement de 13% (à 462 M EUR) et de 3,4% (à 435 M EUR). Les progressions les plus marquantes sont enregistrées par les postes « aéronefs et engins spatiaux » (+38,1%, à 183 M EUR) et « produits électroniques grand public » (+24,4%, à 158 M EUR). Seule exception parmi les grands postes d'importation, les « vêtements de dessous » reculent de 2,5% (à 422 M EUR).

Les fusions-acquisitions en 2018 en Turquie

En 2018, le montant des transactions de fusions-acquisitions poursuit sa progression pour atteindre 12 Mds USD. Les montants des transactions dans les services financiers ont cette année devancé ceux dans l'énergie, et l'Europe se voit dépasser par le Golfe en tant qu'investisseur le plus actif. Les Emirats Arabes Unis réalisent ainsi la plus importante acquisition de l'année, avec la cession de Denizbank à Emirates NBD Bank pour 3,2 Mds USD.

Une reprise confirmée après la contre-performance de 2016

En 2018, les fusions-acquisitions en Turquie ont représenté 256 transactions, pour un total de 12 Mds USD. L'activité a ainsi confirmé, en valeur, la reprise initiée en 2017 (295 transactions pour 10,3 Mds USD), après une année 2016 en net recul (246 transactions pour 7,3 Mds USD). Pour autant, le montant total de transactions demeure nettement en-deçà de ceux du début des années 2010 (montants annuels supérieurs à 15 Mds USD).

Suivant la même tendance, en 2018, le montant moyen par transaction poursuit sa progression (de 30 M USD en 2016 à 35 M USD en 2017 et 47 M USD en 2018). La plus grosse opération a été la cession de Denizbank à Emirates NBD Bank (EAU), représentant 3,2 Mds USD et 27% de la valeur totale des transactions. La valeur des transactions de fusions-acquisitions a représenté 1,6% du PIB turc.

Des transactions dominées en valeur par les services financiers et par une progression des privatisations

Après un recul continu de cinq ans de la part des mouvements de privatisation dans la valeur totale des transactions, celle-ci se redresse quelque peu pour atteindre 8% en 2018 (soit 1 Md USD). Le nombre de transactions dans le cadre de privatisations (18) confirme lui aussi la hausse initiée en 2017 (11). Contrairement à 2017 où elles étaient concentrées dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, celles-ci concernent cette année essentiellement l'agroalimentaire (dans le cadre du controversé plan de privatisation des usines sucrières, représentant un total de 733 M USD).

En 2018 comme en 2017, le dynamisme des investisseurs de type capital-risque/*angels* explique que le nombre de transactions soit dominé par la technologie et les services mobiles/Internet, qui ont représenté 37% du total l'an passé. En valeur toutefois, les services financiers ont généré le plus de transactions (3,2 Mds USD, contre 1,1 Md USD en 2017), loin devant la logistique et les transports (1,2 Mds USD). On relève le net recul des transactions liées à l'énergie (400 M USD, contre 2,3 Mds USD en 2017) et aux infrastructures (616 M USD, contre 1,2 Md USD en 2017).

La valeur des transactions d'origine étrangère se redresse et est dominée par le Golfe en 2018

Après avoir régulièrement progressé jusqu'en 2017 (25%), la part des investisseurs financiers dans la valeur totale recule nettement en 2018 et chute à 8%. A l'inverse, la part des transactions d'origine étrangère progresse pour atteindre 63%, contre 53% en 2017.

Après un record historique en 2017 (146), le nombre de transactions par des investisseurs financiers est retombé à 105, soit 1 Md USD. Parmi elles, 78% relèvent d'activités de capital-risque/*angels* (centrées sur les secteurs de la technologie, du commerce en ligne ou des services mobiles), qui ne représentent toutefois que 6% en valeur. A l'inverse, et même s'ils représentent 84% des investissements financiers en 2018, les mouvements de *private equity* sont en baisse en volume (de 71% en 2013 à 12% en 2018).

Les investissements étrangers ont décliné en volume mais pas en valeur (+45% sur un an) ; ils ont constitué 53% de la valeur totale et 23% du volume total. Les

investisseurs étrangers sont ainsi responsables des plus importantes transactions en valeur, correspondant à près d'un tiers de la valeur totale. Le nombre de transactions menées par des investisseurs européens ou du Golfe est stable (respectivement 36 et 9 transactions) entre 2017 et 2018, tandis que le nombre de transactions par des acteurs des zones Amérique du Nord et Asie-Pacifique progresse (atteignant respectivement 16 et 13 transactions en 2018). L'évolution en valeur met quant à elle en lumière l'important recul des investissements européens (29% du total, contre 55% en 2017) et, à l'inverse, la forte progression des investissements du Golfe (45% du total, contre 4% en 2017).

Les Européens ne sont donc plus les investisseurs les plus actifs. En volume, les Etats-Unis dominent les investisseurs étrangers avec 15 transactions, devant les principaux pays européens. Encore deuxième investisseur en volume en 2017, la France se fait désormais devancer par l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. En valeur toutefois, les investissements sont dominés par les EAU (35% du total, dont 3,2 Mds USD pour l'acquisition de Denizbank par Emirates NBD Bank), loin devant le Danemark (13%, dont 1,2 Md USD pour l'acquisition de UN Ro-Ro par DFDS) et Taïwan (7%, dont 640 M USD pour la prise de participation de Taiwan Cement Corporation dans Oyak Çimento).

En 2018, le ratio valeur de transactions/PIB poursuit sa progression (0,8% en 2016, 1,2% en 2017, 1,6% en 2018) mais demeure nettement en-deçà de la moyenne mondiale (5,2% en 2018), ce qui souligne l'importante marge de progression pour l'activité de fusion-acquisition en Turquie. Les turbulences macroéconomiques, tant à l'échelle mondiale que nationale, sont de nature à freiner la dynamique d'investissement, en dépit du potentiel structurel de la Turquie qui devient en pratique un marché d'acheteurs. Le dynamisme des fonds de capital-risque/angels ainsi que l'annonce d'un vaste plan de privatisation (notamment dans le secteur de l'énergie, et en premier lieu de la mine de charbon d'Eskisehir dont la cession a déjà été repoussée à plusieurs reprises) devraient alimenter l'activité en 2019.

La nouvelle impulsion donnée au fonds souverain turc

Le fonds souverain turc, qui rassemble sous l'autorité directe du pouvoir politique les principales entreprises publiques, émerge comme un acteur majeur dans l'économie turque. Sa priorité est de redonner de la crédibilité à l'Etat dans sa gestion des actifs publics pour attirer l'intérêt des grands investisseurs et des banques d'investissement. L'objectif demeure d'en faire dans les dix prochaines années une puissance financière en mesure d'investir dans des projets stratégiques pour la Turquie (infrastructures, technologies...).

Créé en août 2016, le fonds souverain turc (*Türkiye Varlık Fonu*, TVF) est une entité regroupant les principales sociétés industrielles et financières du secteur public turc (dont Turkish Airlines, Türk Telekom, les banques Ziraat Bank et Halk Bank, PTT, la Société Nationale des Hydrocarbures, la loterie nationale et courses hippiques, la Société nationale des chemins de fer...). Au total, 44% des actifs du fonds se situent dans les secteurs bancaire et financier et 29% dans le secteur des mines et de l'énergie

Alors que le but principal du fonds souverain ne semblait être à son origine qu'un moyen de créer un budget spécial pour le Président Erdoğan, notamment en utilisant ses actifs comme collatéral pour financer les mégaprojets d'infrastructure, les mauvaises performances des actifs du fonds et les difficultés d'accès aux financements ont conduit les autorités à engager TVF sur un nouveau modèle. Le nouveau projet stratégique du TVF vise à en faire une entité dynamique de gestion d'actifs, à l'exemple des Fonds de Pensions Canadiens (du type PSP Investments) et de participer à la stabilisation du marché financier turc. Les priorités du nouveau Directeur Général (précédemment en charge du fonds souverain malaisien) sont :

- D'assurer une gestion plus efficace du portefeuille d'actifs pour en améliorer leur performance (en Turquie et à l'international) et leur valeur. Les actifs seront classés en trois catégories : actifs essentiels (dont Turkish Airlines), actifs hybrides et actifs périphériques qui nécessitent une action immédiate et dont la gouvernance sera revue. Il n'est pas prévu de privatisation ;

- D'obtenir des liquidités *via* une exploitation plus performante des licences (loterie, courses de chevaux...) et la levée de fonds sur le marché. TVF a ainsi lancé une première levée de fonds sous forme d'une syndication auprès de banques internationales (1 Md USD). Il s'agit d'un financement standard sous droit anglais avec garantie souveraine du trésor turc. Le prêt est arrangé par des banques internationales de premier plan et le « pool » sera composé au total d'une dizaine d'institutions financières.
- De mobiliser ces liquidités sur un ensemble de projets stratégiques : prises de participation dans des entreprises ou des infrastructures (ex reprendre les parts d'un investisseur international, comme la BERD, qui se retirerait) ; investissements dans des projets stratégiques ayant notamment un impact sur l'emploi ou la balance courante (tels que ceux permettant le remplacement des importations par une production locale), soit seul, soit aux côtés de partenaires étrangers. Des négociations avec le fonds souverain qatari (QIA) seraient ainsi engagées, de même que des coopérations avec le fonds souverain singapourien TEMASEK et le fonds souverain russe RDIF envisagées ; renforcement du bilan des banques publiques qui pourraient être éventuellement affectées par une augmentation des prêts non performants. Il n'est pas prévu d'intervention sur le marché des changes ;
- D'obtenir une crédibilité internationale pour rassurer les investisseurs internationaux et renforcer sa capacité à lever des fonds. En vertu de la loi de création du fonds, celui-ci est exempt de régulation et hors du champ de contrôle de la cour des comptes et du Parlement. Pour répondre aux recommandations de l'Article IV du FMI et aux critiques sur l'opacité de la gestion du fonds, un audit a été engagé par une agence internationale dont les résultats seront publiés milieu 2019 (note de risque, programme obligataire...).

Le fonds souverain turc est un petit acteur au niveau global au regard des fonds souverains géants des pays

du Golfe ou de la Norvège alimentés par des recettes provenant de matières premières, mais il se place au premier plan en Turquie avec un portefeuille d'actifs estimé à 50 Mds USD. Sa nouvelle gouvernance, sa structure d'actifs composée d'acteurs premiers de l'économie turque et son engagement de transparence devraient l'amener à jouer un rôle majeur dans le financement et la structuration du tissu économique turc.

La contrefaçon en Turquie

Selon EUIPO, la Turquie figure en troisième position des pays de provenance des produits de contrefaçon entrant dans l'UE, derrière Hong Kong et la Chine. La Turquie, en particulier, a été identifiée comme étant un important producteur de maroquinerie, de produits alimentaires et de cosmétiques contrefaits, expédiant ces produits dans l'UE *via* les transports routiers. Les données de saisie indiquent que la Turquie est un pays de provenance majeur pour le commerce de prêt-à-porter, d'étiquettes et autocollants de contrefaçon dans des pays tels que la Bulgarie et la Belgique.

Selon le rapport de situation 2017 sur la contrefaçon et le piratage dans l'UE, publié par Europol en 2018, le troisième pays de provenance le plus élevé dans les statistiques de saisie de la frontière extérieure en 2015 était la Turquie, qui était la source déclarée de 4 217 envois portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, dont 37% ont été interceptés à la frontière bulgare.

La Turquie reste une des principales zones au monde de production, distribution (marché national et export) et de transit des produits de contrefaçon, pour un montant proche de 20 Mds de dollars selon les différentes estimations internationales, et dans des domaines très variés. Le montant de production locale pourrait représenter jusqu'au quart du montant total. La Turquie est ainsi le principal producteur de produits cosmétiques contrefaits saisis en Europe (plus de la moitié des saisies en ce domaine). Malgré des actions ponctuelles, les douanes et les services de police ne procèdent pas à l'interception des produits désignés comme tels et ne s'opposent donc pas à leur transit. En effet, en droit turc, les douanes, comme la police ne peuvent saisir les contrefaçons que sur ordre du pouvoir judiciaire.

Il en résulte que malgré une amélioration constante du droit de la propriété intellectuelle en Turquie, en phase notamment avec ses engagements internationaux, la protection des droits ne pourra être assurée ni améliorée pour les opérateurs étrangers sans un engagement ferme et durable des autorités à lutter contre la contrefaçon.

En dépit des améliorations et de l'existence d'une législation désormais structurée, la capacité administrative globale en Turquie demeure insuffisante afin d'assurer une utilisation efficace des dispositions. Par ailleurs, les moyens alloués aux juridictions spécialisées demeurent insuffisants ; la lenteur des procédures et l'absence de sanctions à l'encontre des utilisateurs restent problématiques.

Le champ de diffusion de la contrefaçon est très large et concerne tout autant les biens de consommations, de luxe ou courants, que la pharmacie ou l'industrie mécanique, qu'elle soit importée, en transit ou produite localement. Une des particularités de la production nationale de produits contrefaits est qu'elle touche particulièrement des biens surtaxés en Turquie, tels que l'alcool, ou de grande diffusion (produits de santé et cosmétiques), et engendre à ce titre des risques importants pour la santé publique.

Selon les données du Groupe de la protection des marques, 58% des consommateurs turcs achèteraient régulièrement des produits contrefaits, dont 31% seraient vendus dans les rues, 22% sur les marchés publics, et 16% aux « marchés de luxe » dans les quartiers aisés. Le tabac, l'alcool, les produits cosmétiques et les médicaments font partie des produits les plus achetés. Les produits importés, quant à eux, viennent essentiellement d'Extrême Orient et transitent par l'Iran, l'Irak ou la Syrie.

Associée au crime organisé, la contrefaçon se développe dans des domaines sensibles de l'économie turque (fausse monnaie, dollars notamment et faux titres tels les euro-bons allemands). Selon l'association Brand Protection Groupe (MKG) basée à Istanbul, le marché de la contrefaçon et de la contrebande représenterait près de 20 Mds USD en 2016. La Turquie serait le deuxième marché de la contrefaçon après la Chine et bénéficierait d'une position stratégique de trafic entre l'Asie et l'Europe.

Le rapport souligne la faiblesse de la répression (sanctions financières) et des moyens de la lutte anti-contrefaçon, malgré un dispositif juridique structuré. Cette situation a un impact négatif sur l'attractivité de la Turquie pour les investisseurs étrangers, porte un préjudice aux revenus des entreprises étrangères et représente un manque à gagner durable pour l'économie nationale.

De plus, une autre difficulté s'expose au sujet d'obtenir la décision de saisies. Les juges s'attendent des preuves qui indiquent un raisonnable soupçon pour donner une ordonnance de saisies. Les preuves doivent être concrètes comme des factures. Dans la pratique, cela est difficilement applicable parce que les endroits où les saisies devraient être effectuées sont généralement des entrepôts et des ateliers de production qui ne fournissent pas de factures. Ainsi, les opérations de saisies ne peuvent pas être réalisées.

Par ailleurs, le nombre de cours spécialisées et de juges compétents en propriété intellectuelle sont en baisse malgré l'augmentation des différends sur ce sujet.

ENJEUX REGIONAUX

Troisième dialogue économique de haut niveau Union européenne-Turquie

Les principaux thèmes abordés lors de ce troisième dialogue économique de haut niveau Union européenne-Turquie, qui s'est tenu à Istanbul le 28 février dernier, ont porté sur la situation économique et l'environnement des affaires en Turquie ainsi que sur le potentiel de renforcement des échanges dont les questions de la levée de mesures protectionnistes et de la modernisation de l'Union douanière.

Pour cette troisième réunion de ce type, la délégation de l'UE était menée par le Vice-Président de la Commission, M. Katainen, le Commissaire au Transport et à la mobilité, M. Bulc, et le Directeur Général adjoint chargé du voisinage et des négociations d'élargissement pour la Commission européenne, M. Popowski. De son côté, la partie turque était représentée par le Ministre du Trésor et des Finances, M. Albayrak, la Ministre du Commerce, Mme Pekcan et, le Ministre du Transport, M. Turhan.

La réunion avait été précédée la veille par une séance entre représentants de la communauté d'affaires de l'UE (*European chamber of commerce, Business Europe*) et de la Turquie (TOBB, TUSIAD, YASEB et de nombreuses associations professionnelles réputées proches du pouvoir telles que la MUSIAD ou le TIKA). Les travaux ont porté sur quatre thématiques: PME et digitalisation, formation-éducation, conditions d'investissement et logistique-connectivité. Ils ont débouché sur deux décisions opérationnelles: partage d'informations sur les meilleures pratiques et mise en place de groupes de travail qui pourraient assurer un suivi des travaux entre les réunions annuelles. Trois institutions financières multilatérales (BEI, BERD, Banque de Développement du Conseil de l'Europe) participaient également à cette session dont le but était aussi d'identifier de nouvelles pistes de développement économique et social.

La réunion de dialogue économique était structurée autour de deux sessions :

- Une session « *business to government* » durant laquelle les principaux échanges ont porté sur le ralentissement de la croissance économique mondiale, le renforcement du protectionnisme et des barrières aux échanges et les nouveaux défis de l'économie digitale. Tous les acteurs du monde des affaires ont ainsi souligné l'importance de lancer le processus de modernisation de l'Union douanière pour permettre d'accroître les échanges commerciaux, renforcer la croissance et les opportunités d'emplois. Les demandes turques ont aussi porté sur la libéralisation des visas (monde des affaires et transporteurs routiers) et un accès plus large aux financements européens, notamment pour accompagner le développement des PME et l'égalité homme-femme ;
- Une session « *government to government* » qui a été l'occasion de faire un point sur l'environnement économique et le renforcement de la relation commerciale (le volume de commerce bilatéral a atteint 165 milliards de dollars. La Turquie est le 4^{ème} plus grand marché à l'exportation et la 5^{ème} plus importante source d'importation de l'UE, alors

que le bloc régional est le 1^{er} marché d'importation et exportation de la Turquie).

S'agissant de l'environnement économique en Turquie, l'UE a exprimé un sentiment mitigé sur la conjoncture (ajustement difficile, nécessité de préserver l'indépendance des institutions, mesures de discipline budgétaire jugées pertinentes, nécessité de rendre l'emploi plus flexible et de réduire le marché du travail informel) contrastant avec une vision résolument optimiste présentée par le Ministre des Finances turc qui s'est attaché à mettre en avant les forces de l'économie (bonnes performances des exportations et du secteur touristique qui entraîneront une baisse du déficit du compte courant, bonne santé du secteur bancaire - le taux de NPL ne devrait pas dépasser le seuil de 6%-, ratio d'adéquation des fonds propres significativement au-dessus des seuils internationaux et légaux, discipline budgétaire -faible taux d'endettement et de déficit public- potentiel de création de 2 M d'emplois d'ici 2021, ralentissement de l'inflation qui devrait se poursuivre).

Sur les questions commerciales, les échanges ont été assez vifs. L'intervention de la Ministre turque du commerce a été particulièrement virulente: rappel des avantages du cadre de l'Union douanière et regret de l'enlisement des négociations à l'accession, référence à une augmentation spectaculaire des investissements turcs en Europe en 2018, allusion à l'asymétrie concernant notamment les négociations d'ALE menées par l'UE et l'importance d'intégrer la Turquie dans les processus de décision, mention de la faiblesse des quotas institués par l'UE en matière d'acier aux regards des récentes évolutions du commerce. Elle a également ciblé l'e-commerce comme domaine de coopération potentiel.

En réponse, il a été rappelé que la Commission n'avait pas reçu le mandat du Conseil de l'UE pour débiter les négociations en vue d'une modernisation de l'Union douanière. Il a aussi été fait référence à l'augmentation des barrières d'accès au marché et mesures de protection en Turquie en citant trois exemples: taxes supplémentaires imposées sur un grand nombre de produits (dont mesures de sauvegarde à l'égard des produits originaires de pays tiers), localisation forcée de la production de produits pharmaceutiques, différence de traitement concernant le niveau de respect environnemental des tracteurs selon qu'ils sont

produits en Turquie (niveau 3) ou importés d'Europe (où le niveau 4 s'applique).

S'agissant de la facilité en faveur des réfugiés (FRIT), la partie turque a indiqué qu'elle n'avait reçu à ce jour que 1,7 Md EUR (sur les 6 Mds EUR annoncés). L'UE a rappelé qu'il s'agissait d'une question de déboursements concernant des programmes spécifiques.

Cette réunion a aussi été l'occasion de signer un accord sur le cofinancement de la construction de la ligne de chemin de fer reliant la gare stambouliote d'Halkali à Kapikule, à la frontière bulgare, projet financé à hauteur de 275 M EUR par l'UE, soit son plus important investissement en Turquie.

STRATEGIES SECTORIELLES

Le secteur de l'élevage en Azerbaïdjan

L'Azerbaïdjan présente des conditions climatiques et géologiques favorables pour une production agricole très variée. Le pays a donc été largement dominé par les cultures au détriment de l'élevage, d'autant plus qu'une bonne partie du territoire doit être irrigué pour être cultivable. Ainsi, l'Azerbaïdjan était le premier producteur de raisin et de tabac de l'URSS, le troisième producteur de vers à soie et le quatrième producteur de coton dans les années 1980. A la même époque, la production industrielle liée à l'agriculture représentait 46% de la production totale de l'industrie azerbaïdjanaise.

Les neuf zones climatiques présentes dans le pays permettent de cultiver tout au long de l'année une large variété de produits et de maintenir des troupeaux d'espèces diverses. Le secteur agricole dans son ensemble emploie aujourd'hui 36,3% de la main d'œuvre azerbaïdjanaise et participe à hauteur de 5,6% au PIB azerbaïdjanais (2017), ce qui représente un enjeu social important.

Depuis l'indépendance, l'élevage prend une place grandissante dans l'agriculture azerbaïdjanaise. Les habitudes alimentaires sont très carnées et le prix élevé des importations de viande a incité le pays à développer ce secteur.

Panorama sectoriel

L'élevage traditionnel reste celui des ovins qui domine encore largement ce secteur dans le pays. Le manque de pâturages en Azerbaïdjan explique les difficultés de maintenir d'importants troupeaux de bovins et les habitudes culturelles et religieuses ont freiné le développement du cheptel porcin :

- Les ovins : l'Azerbaïdjan a recensé 7,8 millions de têtes d'ovins en 2018. Les races présentes sont nombreuses. Parmi les plus importantes on compte les Karabakh (25% du cheptel), les Bozakh (21%), les Djaro (13,7%) et les Balbas (8%). Il existe de grandes variétés entre les races traditionnelles. Plusieurs espèces ont par ailleurs été importées. 50% du cheptel est ainsi constitué de races améliorées. En 2017, c'est 79 100 tonnes de viande, 39 100 tonnes de lait et 16 000 tonnes de laine qui ont été produites ;
- La volaille : avec 30,5 millions de têtes en 2018 et une production de 1,7 milliards d'œufs et de 104 300 tonnes de viande, le secteur aviaire a connu récemment un développement important dans le pays. Le gouvernement a octroyé plus de 100 millions AZN de prêts subventionnés au cours des dernières années afin d'accroître la capacité de production de ce secteur. L'activité du secteur est devenue très industrielle. "Siyazan Broylar" OJSC, fondée en 1984, est la plus grande exploitation du pays et comprend plusieurs fermes avicoles pour une superficie totale de 605,3 hectares. L'entreprise produit plus de 21 000 tonnes de viande par an et emploie jusqu'à 1 500 employés. Leur objectif est de porter leur capacité de production annuelle à 50 000 tonnes. Cela représenterait plus de 35% de la consommation annuelle du pays. En 2017, 104 300 tonnes de volaille ont été produites dans le pays ;
- Les bovins : l'élevage bovin est répandu sur l'ensemble du territoire. Le cheptel qui comptait en 2018 2,5 millions de têtes est constitué à 46,5% de vaches de race

améliorée. Ainsi, la première espèce est celle de la Brune Caucasienne (24,9%), suivie de la Noire et Blanche Caucasienne (21,6%) de la Holstein-Frise (11,6%) de la Simmental (6,2%) et de la Swiss (5%). On trouve aussi quelques Charolaises. La production laitière est peu développée (2 millions de tonnes en 2017) et les conditions d'hygiène sont encore largement en deçà des normes internationales ;

- Les porcins : pour des raisons culturelles et religieuses, les élevages de porcs sont peu développés en Azerbaïdjan même si la consommation de porc reste significative. Selon le Comité d'Etat des statistiques, le cheptel porcin est constitué d'à peine 4 900 têtes porc en 2018. Les exploitations sont de petite taille avec en général de 25 à 30 têtes. Aucune ne dépasse les 100 unités ;
- Les caprins : le cheptel caprin a diminué depuis 1945 passant de 0,73 million de têtes à 0,63 en 2018. Les espèces les plus répandues sont celles de Zaanen, Alpines et Alep. Les races indigènes sont moins productives et leur poids vif ne dépasse pas 30 à 35 kg. Leurs rendements laitiers sont très faibles, donnant tout juste de 100 à 150 kg de lait par an. Il s'agit avant tout d'un élevage de subsistance dans les régions difficiles d'accès ;
- Autres élevages : l'Azerbaïdjan compte également des élevages de buffles (633 300 têtes en 2018), de chevaux (68 500 têtes en 2018), de chameaux (200 têtes).

Un secteur devenu très largement privé

Avec le rétablissement de l'indépendance en 1991, le secteur agricole, comme les autres secteurs de l'économie, s'est ouvert aux investisseurs privés. La loi sur la réforme agraire adoptée en 1996 a aboli les kolkhozes et sovkhoses et partagé les terres entre l'Etat, les municipalités et les propriétés privés. Ainsi les entreprises publiques ne représentent aujourd'hui plus

qu'environ 10 % du PIB agricole (9,8 % en 2017). Les entreprises agricoles azerbaïdjanaises se caractérisent par leur petite taille. 71% d'entre elles disposent de 3 ha ou moins et 82% possèdent de 1 à 10 têtes de bétail.

Des soutiens financiers importants

Le Ministère de l'Agriculture est chargé des questions agricoles et ses pouvoirs sont très étendus. Il conduit la politique de l'Etat pour la production agricole, le soutien aux producteurs, l'utilisation efficace des ressources, gère les questions vétérinaires, de quarantaine etc. Le Ministère coordonne l'activité des organismes publics placés sous sa tutelle : le Service d'Etat de gestion des projets et crédits agricoles, l'Inspection générale de Contrôle Technique, le Service d'Etat pour les questions phytosanitaires, Agroleasing ASC, le Service d'Etat du registre des variétés des plantes et de contrôle des semences, le Service d'Etat de contrôle vétérinaire, l'Université d'Etat d'Agriculture, le Centre scientifique et d'innovation agricole, les entreprises agricoles publiques, les laboratoires et stations d'expérimentation, etc.

Un grand nombre d'organismes et de soutiens financiers (exemptions d'impôts, prêts, etc.) existe pour soutenir l'agriculture et l'élevage. Il existe des aides spécifiques au secteur de l'élevage :

- Une subvention de 100 AZN est accordée aux agriculteurs pour chaque veau obtenu par insémination artificielle. Cette mesure vise à améliorer la qualité du cheptel et à encourager le recours à des espèces plus productives ;
- Une subvention de l'Etat pour l'achat de nouveaux animaux qui couvre 60% du prix chez le fournisseur : l'acheteur doit financer au moins 25% du coût et peut obtenir un prêt bancaire pour les 15% restants ;
- Le gouvernement azerbaïdjanais soutient également la recherche. Il a ainsi créé en 2014 un Centre national d'Insémination artificielle dans la région de Goygol.

Le panorama actuel du secteur électrique en Turquie

Au cours des dix dernières années (2008 – 2018), la demande en électricité sur le marché turc a augmenté de 60% (de 191 GWh à 304 GWh), parallèlement à l'évolution économique de la Turquie, tirée par l'industrialisation, l'urbanisation et la croissance démographique. Ce marché est l'un des plus dynamiques au monde, avec une moyenne de croissance annuelle d'environ 5% après la Chine et l'Inde (autour de 7% pour ces deux pays). Dans son projection quinquennale, le gouvernement envisage d'atteindre 367 GWh de demande annuelle d'ici à 2022, soit une croissance de 5% en CAGR (taux actuariel).

Pour répondre à la croissance de ses besoins énergétiques, le pays a entrepris un ambitieux programme de construction de centrales, surtout depuis 2007. Par le recours à l'investissement privé, local et étranger avec au total 75 Mds USD d'investissement, la capacité installée a doublé au cours des dix dernières années et s'élève à 88 GW en 2018 contre 78GW prévus dans le plan quinquennal préparé en 2008. 17 GW de capacités supplémentaires sont prévues d'ici la fin 2022, soit une augmentation de 20% par rapport aux capacités actuelles.

Pendant cette période, afin de réduire son déficit lié à l'importation de gaz naturel, l'Etat turc a défini en 2009 un plan stratégique national pour la sécurité de l'approvisionnement. Ce plan a été révisé en novembre 2017. Le gouvernement a privilégié les centrales à charbon local (objectif de 60 TWh de production à partir de charbon local soit 30GW de capacité), l'hydroélectricité (32 GW), le solaire (3 GW), l'éolien (10 GW) et le nucléaire. Quant aux centrales à gaz, le gouvernement vise une diminution de leur part dans le mix électrique inférieure à 30% d'ici 2023.

L'atteinte de cet objectif pour les centrales à gaz semble sur la bonne voie, puisqu'en 2018 la part du gaz naturel était déjà de 30% (50% en 2008). L'objectif est de viser moins de 30% pour 2022.

Cependant l'objectif du gouvernement, formulé en 2009, d'assurer au moins 5% de la consommation totale d'électricité à partir des ressources nucléaires d'ici 2020 ne pourra manifestement pas être atteint. D'ailleurs, dans les prévisions de TEIAS pour 2022, le mix énergétique n'inclut pas l'énergie nucléaire.

La chaîne de valeur du marché

La chaîne de valeur ci-dessus illustre la complexité des transactions opérées à chaque maillon, avec l'intervention de nombreux acteurs et la coexistence de formes de marché diversifiées (gré à gré, plateforme boursière EPIAS, etc.). La chaîne de valeur a beaucoup évolué avec la privatisation d'EUAS et TEDAS. Actuellement, les acteurs privés occupent une place prépondérante dans ce secteur. 65% de la production en 2018 contre 15% en 2013 est assuré par des producteurs privés. Des restrictions et mesures anti-monopoles encadrent leur action.

La production

La production de la compagnie publique de production d'électricité, EUAS (58 centrales à capacité de 20 GW), représente 35% de l'énergie totale produite dans le pays en 2018 avec les centrales BO (« *Build-Operate* ») / BOT (« *Build-Operate-Transfer* ») / TOR (« *Transfer of Rights* ») (101 centrales, 9,5 GW). 65% de la production émane d'entreprises privées (1213 centrales, 54 GW). Les entités ou individus catégorisés « sans licence » peuvent également construire leur propres centrales pour une production inférieure à 1 MW d'électricité destinée à leur consommation propre.

Le transport

TEIAS, la compagnie publique de transport, est un monopole d'Etat, et le seul opérateur national en charge de la transmission d'électricité. TEIAS est responsable de l'équilibre et de la sécurité du réseau de transport d'électricité ainsi que du marché d'équilibrage et des services auxiliaires. La longueur totale des lignes de transport est de 66 285 km. A noter que le réseau d'électricité turc est connecté depuis 2014 au réseau ENTSO-E, qui permet de commercer avec l'Europe via la Grèce et la Bulgarie (capacité d'importation de 1800 MW et d'exportation de 500MW). TEIAS gère la plateforme transfrontalière (TCAT –TEIAS Allocation de capacités) sur laquelle sont effectuées les enchères mensuelles. Outre sa connexion avec l'Europe, la Turquie exporte et importe de l'électricité de la Géorgie (1000 MW import et export), l'Iran (600 MW import et export), l'Irak (export 400 MW) et la Syrie (500 MW export).

La vente en gros

TETAS est la société publique qui assure la vente en gros de l'électricité produite par les centrales BO/BOT/TOR TETAS, et qui exerce également des activités d'import et d'export d'électricité.

La vente en gros est également effectuée par les entreprises privées présentes sur ce secteur et disposant des licences de vente en gros accordées par l'agence EMRA. Le marché de la vente en gros est diversifié, avec différents types de marchés et d'activités commerciales/trading.

EPIAS, la bourse de l'énergie créée en 2015 avec la délivrance de « la licence de gestion des marchés organisés » par EMRA, est devenue l'opérateur du marché Spot. Elle assure un marché de vente en gros libre, organisé et transparent. Le prix d'électricité s'établit sur la plateforme d'EPIAS. Il existe plusieurs types de produits répartis dans deux catégories de marchés : le marché au comptant (« *day-ahead* » et « *intra-day* ») et le marché à terme (« *forward* », « *future* », sous le contrôle de la Bourse d'Istanbul). En outre depuis 2017 cette plateforme intègre les transactions opérées sur le marché du gaz. A noter qu'un marché de gré à gré OTC (« *over the counter* ») avec produits dérivés (« *forward* » et « *future* ») et livraisons physiques et financières existe en Turquie.

La distribution

Suite à la privatisation de l'entreprise publique de distribution TEDAS dont ses 21 implantations régionales, les activités de distribution (gestion du réseau de 36kV) et de vente en détail ont été séparées. La longueur du réseau de distribution est de 1.128.550 km. Les 21 filiales régionales privatisées sont responsables de la maintenance et de l'exploitation ainsi que des investissements dans de nouvelles lignes de distribution. TEDAS mène actuellement des audits sur la gestion des réseaux par le secteur privé. Les taux de pertes technique et non-technique sont d'environ 15%.

La vente au détail

Actuellement, la vente au détail concerne 43 millions d'abonnés dont 4,6 millions d'abonnés éligibles, pouvant choisir leur fournisseur. Le seuil d'éligibilité est de 2000 kWh/an. Le taux d'ouverture du marché est d'environ 90%, ce qui soutient la concurrence dans le

marché. Les clients non-éligibles doivent obligatoirement être fournis par les 21 entreprises de vente au détail, avec des tarifs régulés et annoncés trimestriellement par EMRA. Le prix de l'électricité facturé par le fournisseur au client éligible dépend de la libre négociation entre les deux parties. En juillet 2018, 40% de l'électricité consommée était utilisée par l'industrie, 30% par le commerce et 21% par le secteur résidentiel.

Le gouvernement turc se rapproche progressivement de ses objectifs, mais la crise économique ralentit cette marche

La demande d'électricité est traditionnellement fortement corrélée à la croissance économique. Les difficultés économiques actuelles compliquent le montage financier de nouveaux projets. L'accès aux financements est très limité et difficile, les banques turques ne pouvant plus financer des projets dans l'énergie. De surcroît, les exigences de localisation élevées, et les nouvelles procédures d'appels d'offres, entachées d'incertitude juridique, nuisent à l'attractivité de ces nouveaux projets pour les investisseurs étrangers.

Aujourd'hui, le marché souffre d'un manque de soutenabilité financière. Les deux projets YEKA de 2017 n'ont pas encore commencé, et leur mise en œuvre dans les prochains mois sera malaisée avec une durée de remboursement de quinze ans et une exigence de 60% de production des équipements locaux.

Néanmoins, le secteur électrique, passé d'un déficit de production en 2007 à un surplus de production en 2018, suscite l'intérêt d'investisseurs de long terme. Bien que l'environnement de marché ne soit pas propice aux investissements aujourd'hui, le marché de l'électricité, avec une résilience prouvée par le passé et des besoins de modernisation du réseau de transport et de distribution, compte tenu d'une tendance à la hausse de la demande d'électricité et de la croissance démographique, continue à être attractif à long terme. En particulier, le segment de la distribution d'électricité, qui devrait connaître des restructurations importantes, avec la fragilisation de certains groupes privés locaux, fait l'objet de marques d'intérêt récentes de certains investisseurs moyen-orientaux et centre-asiatiques.

Le secteur de l'assurance en Turquie

Le développement du secteur de l'assurance est freiné par de nombreux facteurs

D'abord, parce que pour des raisons socio-démographiques, la démarche de souscrire une police d'assurance n'est pas encore une habitude ancrée dans le mode de vie de la population turque :

- La population turque est jeune - l'âge médian est de 31 ans en 2017. Elle est peu sensibilisée, notamment durant la scolarisation, à la notion de risques et donc aux moyens de les couvrir ;
- La structure de la cellule familiale, en particulier dans les zones rurales où plusieurs générations cohabitent sous le même toit, favorise l'entraide inter-générationnelle. La solidarité et les transactions informelles à l'amiable tiennent lieu de mécanismes assurantiels et de résolution des conflits ;
- Les interprétations religieuses, prohibant les mécanismes financiers qui ne seraient pas fondés sur des principes certains et assimilant le mécanisme assurantiel à un jeu de hasard ne favorisent pas non plus la diffusion de la culture du principe de l'assurance, même si des systèmes d'assurance respectant les principes islamiques - Takaful - existent. Cela étant, la finance islamique étant très peu développée en Turquie, les assurances Takaful n'ont pas permis de réellement pallier les freins religieux au développement des produits d'assurance ;
- Le revenu par habitant (7615 USD/an anticipé pour l'année 2019) est encore largement en dessous du seuil de 18-20000 USD, seuil à partir duquel les produits d'assurance deviennent des services de consommation de masse dans un pays ;
- Une défiance persistante vis-à-vis de ce secteur, liée à une réglementation encore embryonnaire dans les années 80 et à des produits d'assurance-vie mal calibrés, lesquels ont ruiné des souscripteurs.

Ensuite, parce que des facteurs techniques liés à l'expertise des acteurs de ce marché ralentissent l'essor

de la diffusion des produits. Ainsi, le nombre d'actuaire qualifiés est jugé insuffisant pour servir un marché de 82 millions d'habitants. Dans un autre ordre d'idées, la distribution et la commercialisation des produits d'assurance est peu structurée et peu efficiente.

Enfin, parce que le cadre de l'activité du secteur des assurances, contrairement à celui du secteur bancaire, n'a jamais vraiment figuré au rang des priorités gouvernementales. Il est de ce fait peu structuré. La tutelle, assurée par le Trésor, est jugée peu à l'écoute des besoins des acteurs tandis que l'association professionnelle (TSB) était, jusqu'à une date récente, jugée peu dynamique pour relayer les besoins des professionnelles auprès des autorités ou pour mener des actions de communication et de sensibilisation auprès des professionnels et du grand public.

Dans le même ordre d'idées, le cadre juridique s'est montré, à l'usage, peu favorable aux entreprises d'assurances, avec des arrêts judiciaires, des revirements de jurisprudence ainsi que des arrêts divergents rendus sur des affaires similaires qui se sont révélés très coûteux pour les sociétés d'assurances.

In fine, bien que le montant des primes encaissées ait pratiquement doublé entre 2013 et 2017, passant de 24,2 Mds TRY à 46,6 Mds TRY, le marché de l'assurance demeure restreint en Turquie. Ainsi, le taux de pénétration du secteur de l'assurance dans le pays (part de ce secteur dans le PIB du pays concerné), n'atteint que 1,42% en 2017, contre 3,34% en moyenne dans les pays émergents et 7,76% dans les pays développés.

Le marché de l'assurance est toujours balbutiant

D'abord, parce qu'il est fragmenté en raison d'une réglementation prudentielle encore peu contraignante. Ainsi le capital minimum n'est que de 5 M TRY (environ 1 M USD), montant suffisamment faible pour permettre l'entrée de nouveaux acteurs, notamment locaux sur ce marché. A la fin de l'année 2018, 62 entreprises d'assurance sont accréditées en Turquie pour un marché évalué à moins de 44 Mds TRY (soit environ 7 Mds EUR) et aucune d'entre elles n'a une part de marché supérieure à 11%. Par ailleurs, signe de l'intérêt local mesuré pour les activités d'assurance, la part de marché des entreprises étrangères est forte : 40 entreprises d'assurance sont contrôlées à plus de 50% par des capitaux étrangers et, parmi elles, 25 sont des filiales détenues à 100% par des enseignes étrangères.

Ensuite, parce que, faute de volonté politique, la souscription d'une police d'assurance n'est pas encore un acte usuel. Ainsi, dans le segment non-vie, seules deux assurances sont obligatoires : l'assurance de responsabilité civile automobile (MTPL, *Motor Third Party Liability*) ainsi que l'assurance couvrant les risques liés aux tremblements de terre (DASK).

Enfin, parce que les modalités de distribution des produits d'assurance sont perfectibles. La majorité des primes d'assurance est encore collectée par près de 16 000 agences, structures indépendantes de taille le plus souvent modeste et qui ne sont affiliées à aucune enseigne spécifique. Les compagnies d'assurance sont, de ce fait, limitées dans le développement de leur activité par le manque de synergie avec ce réseau de distribution sur lequel elles n'ont aucune influence, tant en ce qui concerne le maillage des implantations que sur les actions de ventes et de conseils à la clientèle.

Les différents segments du marché ont des dynamiques variées

A la fin de l'année 2017, parmi les 62 compagnies d'assurance accréditées en Turquie, 38 sont opérationnelles dans les activités non-vie, 4 dans les assurances-vie, 18 étaient des fonds de pension et 2 étaient des entreprises de réassurance :

- La branche non-vie génère 86,5% des primes collectées (soit près de 38 Mds TRY à la fin du mois d'octobre 2018), portées principalement par les assurances obligatoires (MTPL et DASK), et, dans une moindre mesure, par l'assurance santé, en développement rapide pour pallier les déficiences du système public d'offres et de remboursements des soins. Le segment des assurances non-vie est malgré tout l'activité la moins rentable. La rentabilité des actifs a atteint -1,5% et la rentabilité des fonds propres -5,5% et a entraîné une réflexion des acteurs sur la pertinence de leur modèle économique. Au mois d'avril 2017, l'Etat a limité autoritairement le montant des primes pour l'assurance obligatoire MTPL dans un contexte de dépréciation structurelle de la valeur de la monnaie locale renchérissant le prix des pièces détachées importées et entraînant, de ce fait, une augmentation du coût de la sinistralité. Cette mesure a entraîné une diminution de 24% du montant des primes collectées par les

compagnies d'assurance, ces dernières, afin de préserver leur rentabilité, décidant de ne plus vendre cette assurance aux profils les plus risqués. Afin de corriger cet effet, le gouvernement a mis en œuvre un système de *pooling* obligeant les assurances à couvrir, sans majoration de prix, les clients présentant un profil risqué, ce qui a pesé sur la rentabilité des compagnies d'assurance non-vie ;

- L'assurance-vie ne représente que 13,5% des primes collectées durant les dix premiers mois de l'année 2018, mais les profits enregistrés par les compagnies d'assurance sur ce secteur dépassent ceux des sociétés du segment non-vie : 2 Mds TRY contre 1,6 Md TRY respectivement à la fin de l'année 2017. La croissance de l'assurance-vie a été beaucoup plus dynamique que celle du segment non-vie : le montant des primes encaissées a été multiplié par deux entre 2014 et 2017, passant de 3,3 Md TRY à 6,8 Md TRY. Ce dynamisme est lié à celui de la distribution des crédits bancaires : bien que leur souscription ne soit pas obligatoire juridiquement, les établissements de crédit imposent, le plus souvent, aux bénéficiaires de nouveaux crédits, d'en souscrire une. Par contraste avec le segment non-vie, la rentabilité des assurances-vie est élevée ;
- Le développement des fonds de pension a également été très dynamique grâce à la mise en œuvre de mécanismes incitatifs afin, notamment, de développer l'épargne de long terme. L'IPS (*Individual Pension System*), créé en 2003, reposait sur le volontariat et un système complexe d'incitation fiscale. A partir de 2013, le gouvernement a introduit de nouvelles incitations en abondant à hauteur de 25% les contributions des épargnants (jusqu'à 6000 TRY/an), ce qui a permis à l'assurance vie de prendre son essor : depuis 2013, le montant des fonds investis a été multiplié par trois, passant de 25 Mds TRY à près de 78 Mds TRY au début de l'année 2019. A partir de 2017, une nouvelle Loi prévoyait que l'adhésion à un fonds de pension devait être réalisée non sur une base volontaire mais automatiquement :

tous les salariés de moins de 45 ans devaient ainsi adhérer à ce système (*Auto Enrolment System*). Le Gouvernement anticipait que plus de 10 millions de personnes adhèreraient à ce mécanisme et que le montant des contributions serait porté à 90 Mds TRY. Afin d'encourager les souscripteurs à maintenir leur adhésion, le gouvernement versait 1000 TRY aux souscripteurs conservant leur plan au moins deux mois. Cela étant, le succès de ce mécanisme est mitigé.

Le secteur de l'assurance pourrait se développer rapidement dans les années à venir

D'abord, parce que la tutelle administrative assurée par le Trésor devrait, au cours de l'année 2019, devenir une autorité de supervision, soit indépendante, soit dans le cadre d'une autorité de supervision couvrant l'ensemble des activités financières et regroupant, notamment, les établissements de crédit et les compagnies d'assurance. Dans le même ordre d'idées, des mesures sont progressivement mises en œuvre pour que l'ensemble de la population soit effectivement couverte par les assurances obligatoires.

Ensuite, parce que le syndicat professionnel des entreprises d'assurances, le TSB, devient un vrai relais des préoccupations de ses adhérents et non plus un organe administratif regroupant les membres du secteur des assurances.

Enfin, parce que la dynamique de la population, l'accroissement du pouvoir d'achat et le développement de nouveaux besoins sont des facteurs porteurs pour le développement du marché des assurances en Turquie. Le développement de nouveaux produits et une plus grande rationalisation de leur distribution favoriseront la diffusion d'une variété de produits d'assurance adaptés aux différents besoins de la vie des personnes comme celle des entreprises.

A L'AGENDA

Avril

- Rencontres (Business France) avec les acteurs de la *fintech* en Turquie (*Istanbul fintech week*) - Istanbul, 3-4 avril ;
- Pavillon France (Business France) sur le salon Eurasia Rail - Izmir, 10-12 avril ;
- Comité technique franco-agricole - France, 12 avril ;
- Visite officielle de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur - Turkménistan, 15 avril ;
- Salon IDEF (défense) - Istanbul, 30/04-03/05 ;

Juin

- Rencontres acheteurs (Business France), salon VIV Turkey (aviculture) - Istanbul, 13-15 juin.

Juillet

- Mission MEDEF en Azerbaïdjan - Bakou, 10-12 juillet.

ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI

Monsieur Daniel GALLISSAIRES Chef du SER d'Ankara - Turquie Téléphone : +90.312.405.49.18 Courriel : daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr	
Monsieur Thierry BOREL Adjoint au Chef du SER d'Ankara - Conseiller financier Téléphone : +90.312.405.49.23 Courriel : thierry.borel@dgtresor.gouv.fr	Madame Laure BORDAZ Attachée économique Téléphone : +90.212.982.02.85 Courriel : laure.bordaz@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Ahmet M. AYDOGDU Attaché financier Téléphone : +90.312.405.49.22 Courriel : ahmet.aydogdu@dgtresor.gouv.fr	Monsieur Flavien MIE Attaché économique Téléphone : +90.312.405.49.20 Courriel : flavien.mie@dgtresor.gouv.fr

Monsieur Stephan DUBOST Délégué du Chef du service économique régional à Istanbul Téléphone : +90.212.982.02.81 Courriel : stephan.dubost@dgtresor.gouv.fr
Madame Burcu DEMIRDAG Attachée énergies & affaires industrielles Téléphone : +90.212.982.02.99 Courriel : burcu.demirdag@dgtresor.gouv.fr

Monsieur François VIEL Conseiller pour les affaires agricoles Téléphone : +90.312.405.49.27 Courriel : francois.viel@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Bozkurt OZSEREZLI Attaché agricole Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : bozkurt.ozserezli@dgtresor.gouv.fr

Monsieur Maxime JEBALI Conseiller en développement durable Téléphone : +90.312.405.49.30 Courriel : maxime.jebali@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Berat DURMUS Attaché développement durable Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : berat.durmus@dgtresor.gouv.fr

SE de Bakou

Monsieur Serge KREBS Chef du Service économique - Azerbaïdjan & Turkménistan Téléphone : +994.12.490.81.33 Courriel : serge.krebs@dgtresor.gouv.fr	
Monsieur Shahin HUSEYNLI Attaché agricole et développement durable Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : shahin.huseynli@dgtresor.gouv.fr	Monsieur Alexandre JOAO Attaché économique Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : alexandre.joao@dgtresor.gouv.fr

SE de Tbilissi

Madame Ioulia SAUTHIER Cheffe du Service économique - Géorgie Téléphone : +995.322.721.402 Courriel : ioulia.sauthier@dgtresor.gouv.fr

A noter que le SER d'Ankara partage ses locaux avec le Service Nucléaire Régional (SNR) de l'Ambassade, composé de M. Philippe PIERRARD, Conseiller nucléaire philippe.pierrard@cea.fr, Mme. Lélia ROUSSELET, (lelia.rousselet@cea.fr) et M. Christophe GOUJON (christophe.goujon@cea.fr) VIA attachés nucléaires ; ainsi qu'avec la représentation de l'AFD à Ankara. Un attaché douanier (M. Julien AUTRET, julien.autret@douane.finances.gouv.fr), basé à Sofia, est également en charge de la zone Turquie.

CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE



Données générales :

Superficie : 779 452 km²

Population : 82 835 090 (2018)

Régime politique : Régime présidentiel

Parti au pouvoir : AKP

Président de la République : M. Recep Tayyip Erdoğan

Vice-président de la République: M. Fuat Oktay

Président du Parlement : M. Binali Yildirim

Ministre du Trésor et des Finances : M. Berat Albayrak

Ministre du Commerce : Mme. Ruhsar Pekcan

Monnaie : livre turque (TRY)

Au 05/04/2019 :

1 USD = 5,6132 TRY

1 EUR = 6,3039 TRY




Taux d'inflation annuel : 11,9% (2017)

Dettes publiques : 908,9 Mds TRY (2017 T3)

Importations : 234 Mds USD (2017)

Exportations : 157 Mds USD (2017)

CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN

 <p>GÉORGIE</p>	<p>Superficie : 69 700 km² Population : 3 972 531 (2017) Régime politique : République unitaire Parti au pouvoir : Parti du Rêve Président de la République : M. Guirgui Margvelachvili Premier ministre : M. Mamuka Bakhtadze Ministre des Finances : M. Ivane Machavariani Ministre de l'Economie : M. Giorgi Kobulia Monnaie : Lari (GEL) Au 05/04/2019 : 1 USD = 2,6903 GEL 1 EUR = 3,0312 GEL Taux d'inflation annuel : 2,6% (2018) Dettes publiques : 43,7% du PIB (2018) Solde commercial : -5,8 Mds USD (2018)</p>
 <p>AZERBAÏDJAN</p>	<p>Superficie : 86 600 km² Population : 9 898 085 (2017) Régime politique : République présidentielle Parti au pouvoir : Parti du Nouvel Azerbaïdjan Président de la République : M. Ilham Aliyev Premier ministre : M. Novruz Mammadov Ministre des Finances : M. Samir Sharifov Monnaie : Manat azerbaïdjanais (AZN) Au 05/04/2019 : 1 USD = 1,7000 AZN 1 EUR = 1,9086 AZN Taux d'inflation annuel : 3,5% (prévisions 2018) Dettes publiques : 48,4% du PIB (2018) Solde commercial : +6,7 Mds USD (2018)</p>
 <p>TURKMÉNISTAN</p>	<p>Superficie : 491 210 km² Population : 5 758 075 (2017) Régime politique : Présidentiel Parti au pouvoir : Parti démocratique du Turkménistan Président de la République : M. Gourbangouli Berdimoukhamedov Président du cabinet des Ministres : M. Gourbangouli Berdimoukhamedov Ministre des Finances et de l'Economie : M. Batyr Bazarov Monnaie : Manat turkmène (TMT) Au 05/04/2019 : 1 USD = 3,5000 TMT 1 EUR = 3,9305 TMT Taux d'inflation annuel : 9,4% (2018) Dettes publiques : 30,9% du PIB (prévisions 2018) Solde commercial : +2,9 Mds USD (2017)</p>

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à ankara@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1
 Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E, n°444, Kat.6, Kavaklidere
 Ankara 06680, TURQUIE

Directeur de la publication : Daniel Gallissaires.

Avec les contributions de : Laure Bordaz, Thierry Borel, Burcu Demirdag, Stephan Dubost, Daniel Gallissaires, Shahin Huseynli, Maxime Jebali, Flavien Mie.

Version du 5 avril 2019.